



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 15 mars 2022**

**N°02 – D. 15.03.2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.1. Création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) à la DGD Patrimoine et transition énergétique**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DELACOUR Charlène, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** MERLE Elsa (donne procuration à SCOLAN Virginie), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), BAILE Henri (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), LABRIET Pierre (donne procuration à MERMILLOD Martial).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis du comité technique du 15 février 2022,

Vu le passage en commission permanente du 3 mars 2022,

Considérant que l'UGA fait appel aux services d'un ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) pour certaines missions d'entretien de voirie et des espaces verts du domaine universitaire ;

Considérant que parmi les personnels de l'ESAT, deux personnes en fin de carrière et dont le contrat ne peut être renouvelé dans la structure actuelle sont éligibles à un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) à l'UGA ;

Considérant que la création de ces deux contrats permettrait à ces deux personnes de poursuivre leurs missions au sein de l'UGA et de bénéficier ainsi d'un contrat en milieu ordinaire, en tant qu'opérateurs logistiques en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de la DGD Patrimoine et transition énergétique.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de la DGD Patrimoine et transition énergétique.**

*Publié le : 04/04/2022*

*Transmis au Rectorat le : 04/04/2022*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 mars 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.